



Plateforme GEnergie 2023  
Des subventions à votre disposition pour améliorer  
l'efficacité énergétique des bâtiments à Genève.



Mesure SIG-éco21

## Equilibrage Hydraulique

Un réseau de chauffage déséquilibré provoque un inconfort thermique par un manque de chauffage dans certains logements et une surchauffe dans d'autres.



### Subvention

**Sans investissement dans les équipements de réglage, cette solution est autofinancée par les économies de chauffage générées par cette prestation en combinaison avec la solution Optimisation chaufferie.**

La subvention associée à l'installation des équipements de réglage est de CHF 2.-/m<sup>2</sup> de la surface chauffée avec une limitation à 50% de l'investissement.



### Impact

**Réduisez jusqu'à 25% vos consommations thermiques en combinaison avec la solution Optimisation chaufferie.**

Après 3 ans d'optimisation, la réduction de l'énergie thermique atteint 20%. Chaque installation technique a son propre potentiel d'économie d'énergies.



### Déductions

**Environ 25% du montant de l'investissement**

La déduction est liée à vos conditions fiscales.

## Un chauffage adapté à chacun

Les anciennes installations de chauffage sont rarement équipées de vannes de réglage des débits d'eau passant au travers des émetteurs de chaleur (radiateurs ou chauffage de sol/plafond) ou les réglages ne sont pas optimisés. Ainsi, les besoins de chauffage qui varient dans chaque logement selon leur situation dans l'immeuble et l'enveloppe du bâtiment, ne sont pas satisfaits.

De ce fait, les températures dans les locaux ne sont pas optimisées (manque de chauffage dans certains logements et une surchauffe dans d'autres).

L'équilibrage hydraulique consiste en premier lieu à réaliser une calorimétrie pour définir les besoins en chauffage de chaque logement. Ensuite, selon le type des installations (radiateurs ou chauffage de sol/plafond), des équipements de réglage de débits d'eau seront au besoin installés sur chaque émetteur de chaleur puis réglés selon les calculs de la calorimétrie.

Le chauffagiste, formé et certifié par SIG-éco21, optimisera la production de chaleur afin de réduire les consommations d'énergie thermique au moyen de l'équilibrage hydraulique.

Cette solution peut être couplée à la solution Circulateur afin de garantir les débits d'eau de chauffage aux besoins du bâtiment (voir la mesure SIG-éco21-05).

**Principe de réglage sur les radiateurs (vanne thermostatique à double réglage)**



### Principe de réglage sur les chauffages de sol (collecteur avec pointeau)



## Plus d'informations

Solutions d'optimisation des installations techniques proposées par SIG-éco21

Partenaires chauffagistes SIG-éco21

## Conditions d'obtention

- Consommation de l'énergie thermique annuelle > 275MWh
- Bâtiment d'habitation
- Le demandeur est propriétaire de toutes les allées desservies par la chaufferie ou est en possession de l'accord formel de ses copropriétaires
- L'audit de la chaufferie (inclus dans la solution) doit montrer un potentiel d'économies thermiques
- Le propriétaire ne valorise pas actuellement les tonnes de CO2 économisées
- La prestation doit être associée à un COE.

L'équilibrage est réalisé au niveau de chaque terminal (radiateur, chauffage au sol, etc.). Les réglages doivent être calculés par l'outil SIG-éco21 : <https://cvc.eco21.ch>.